

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue au 91, chemin des Fondateurs, le 20^e jour du mois de novembre 2017, à dix-neuf heures, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Hélène Cummings et Ève Darmana et MM. les conseillers Jacques Bissonnette, Marc Perras, Mark D. Goldman et Michel Richard formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2017

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017;
- 1.4 Acceptation des comptes;
- 1.5 Transferts budgétaires;
- 1.6 Aide financière – Bois La Minerve inc.;
- 1.7 Formation de la directrice générale – Loi n° 122;
- 1.8 Formation des membres du conseil;
- 1.9 Nommer un vérificateur pour l'année financière 2017;
- 1.10 Entretien ménager des édifices municipaux;
- 1.11 Information se rapportant à l'administration.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Nommer un représentant et un substitut sur le conseil d'administration de la Régie incendie;
- 2.2 Nommer un responsable pour le plan de mesure d'urgence;
- 2.3 Information se rapportant à la sécurité publique.

3. TRANSPORTS

- 3.1 Poste d'opérateur chauffeur;
- 3.2 Démission de monsieur Jacques Séguin contremaître des travaux publics;
- 3.3 Subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier;
- 3.4 Information se rapportant aux transports.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Période d'essai de monsieur Yves Séguin à titre de journalier responsable de l'eau potable;
- 4.2 Information se rapportant à l'hygiène du milieu.

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Installation d'un système d'alarme incendie – bâtiment de l'aqueduc;
- 5.2 Information se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire.

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Contrat patinoire 2017-2018;
- 6.2 Information se rapportant aux loisirs et à la culture.

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

(1.1)
2017.11.243 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est 19 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire du 20 novembre 2017 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.2)
2017.11.244 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 novembre 2017 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.3)
2017.11.245 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

ADOPTÉE

(1.4)
2017.11.246 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de 616 820,84 \$.

ADOPTÉE

(1.5)
2017.11.247 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la liste des transferts budgétaires, telle que présentée aux membres du conseil, pour un montant total de 120 627,00 \$.

ADOPTÉE

(1.6)

2017.11.248

AIDE FINANCIÈRE – BOIS LA MINERVE INC.

CONSIDÉRANT l'impact dans l'économie locale, aux fins de développement économique, réalisé par la compagnie Bois La Minerve inc. par l'acquisition et la réouverture du moulin à scie à La Minerve;

CONSIDÉRANT les discussions antérieures entre la Municipalité et Bois La Minerve inc. à l'effet de favoriser la réouverture du moulin à scie et la création d'emploi à La Minerve;

CONSIDÉRANT que les conditions établies sont rencontrées à savoir :

- preuve de résidence de chaque employé;
- un montant versé pour chaque employé résident et non-résident après avoir complété 1 500 heures de travail;
- fiche complète du travailleur;
- présentation du rapport financier;

CONSIDÉRANT la réalisation de ses engagements par la compagnie Bois La Minerve inc.;

CONSIDÉRANT les pouvoirs de la Loi sur les compétences municipales.

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 15 000 \$ représentant six (6) employés résidents de La Minerve et trois (3) employés non-résidents, le tout conformément à l'entente entre les parties, et ce, pour la période qui chevauche l'année 2016 et 2017 seulement.

ADOPTÉE

(1.7)

2017.11.249

FORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – LOI N° 122

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté en juin 2017 le projet de loi n° 122, loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

CONSIDÉRANT que cette loi apporte des modifications majeures à différentes procédures légales utilisées au quotidien dans la vie municipale;

CONSIDÉRANT la formation offerte par L'Association des directeurs municipaux du Québec sur le sujet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale ou son remplaçant à assister à la formation relative au projet de loi n° 122 qui se déroulera en janvier 2018.

Les frais d'inscription, de transport et de repas s'il y a lieu sont à la charge de la Municipalité de La Minerve.

ADOPTÉE

(1.8)
2017.11.250

FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT l'arrivée de deux nouveaux membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'obligation pour les nouveaux élus municipaux de suivre la formation sur le comportement éthique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Michel Richard et monsieur Mark D. Goldman d'assister aux formations relatives aux nouveaux élus qui se dérouleront en novembre 2017 et mars 2018.

Les frais d'inscription, de transport et de repas s'il y a lieu sont à la charge de la Municipalité de La Minerve.

ADOPTÉE

(1.9)
2017.11.251

NOMMER UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Amyot Gélinas C.A.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉE par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter l'offre d'Amyot Gélinas C.A., au montant de 10 740,00 \$, plus les taxes applicables, pour la vérification financière pour l'année 2017.

D'accepter l'offre de services professionnels pour le mandat de consolidation relative à la Régie incendie Nord Ouest Laurentides au montant de 675,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

D'accepter l'offre de services professionnels pour un mandat de consolidation relative à la collecte des matières résiduelles au montant de 1 100,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'exercice devant se terminer le 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

(1.10)
2017.11.252

ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'il existait une entente de service d'entretien ménager entre la Municipalité de La Minerve et M. Christian Dorais;

CONSIDÉRANT que cette entente était basée sur un tarif horaire et qu'il y a lieu qu'elle soit modifiée;

CONSIDÉRANT les discussions ente la direction générale et M. Dorais sur le sujet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la direction générale à signer une entente avec M. Dorais relative à des travaux d'entretien ménager de certains bâtiments municipaux basée sur des frais fixes par visite et par bâtiment.

ADOPTÉE

(1.11) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION**

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(2.1)
2017.11.253

NOMMER UN REPRÉSENTANT ET UN SUBSTITUT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INCENDIE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve a conclu une entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale sur tout le territoire des municipalités d'Amherst, d'Arundel, d'Huberdeau, de Lac-Supérieur, de La Conception, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5 de cette entente, la Municipalité de La Minerve doit nommer un délégué afin de siéger sur le conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides ainsi qu'un substitut, en cas d'absence du délégué.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le conseil municipal de La Minerve nomme monsieur Jean Pierre Monette, maire, à titre de délégué représentant de la Municipalité de La Minerve sur le conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides ainsi que monsieur Michel Richard, conseiller, à titre de substitut. Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux municipalités d'Amherst, d'Arundel, d'Huberdeau, de Lac-Supérieur, de La Conception, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré.

ADOPTÉE

(2.2)
2017.11.254

NOMMER UN RESPONSABLE POUR LE PLAN DE MESURE D'URGENCE

CONSIDÉRANT que madame Linda Nantel est responsable des premiers répondants de la Municipalité de La Minerve;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer un responsable pour tenir à jour et répondre au besoin de notre plan de mesure d'urgence.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard

APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer madame Linda Nantel responsable du plan de mesure d'urgence et d'ajuster son salaire de responsable des premiers répondants de 7 440,00 \$ à 8 000,00 \$ annuellement, selon le contrat de travail.

ADOPTÉE

(2.3) **INFORMATION SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

3. TRANSPORTS

(3.1)
2017.11.255 POSTE D'OPÉRATEUR CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage du poste opérateur-chauffeur en septembre 2017, trois employés ont manifesté leur intérêt;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer monsieur Donald Boisvert à titre d'opérateur-chauffeur et de confirmer qu'il sera majoritairement affecté comme opérateur de niveleuse. Le tout selon les dispositions de la convention collective.

ADOPTÉE

(3.2)
2017.11.256 DÉMISSION DE MONSIEUR JACQUES SÉGUIN CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la lettre de démission présentée par monsieur Jacques Séguin contremaître des travaux publics datée du 30 septembre 2017.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la démission de monsieur Jacques Séguin, contremaître des travaux publics. La date effective sera à déterminer selon le remplacement du poste.

ADOPTÉE

(3.3)
2017.11.257 SUBVENTION POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Modifiée par
2017.12.264

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention de 17 000 \$ pour aider à l'amélioration des chemins des Grandes-Côtes, Després, Lac-à-la-Truite, Isaac-Grégoire Sud et Pépin;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés sur le chemin Isaac-Grégoire Sud.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver une dépense de 17 000 \$ pour les travaux d'amélioration sur le chemin Isaac-Grégoire Sud pour lesquels une subvention de 17 000 \$ a été accordée.

ADOPTÉE

(3.4) **INFORMATION SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS**

4. HYGIÈNE DU MILIEU

(4.1)
2017.11.258

PÉRIODE D'ESSAI DE MONSIEUR YVES SÉGUIN À TITRE DE JOURNALIER RESPONSABLE DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Yves Séguin à titre de journalier responsable de l'eau potable en avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la convention collective, sa période d'essai arrive à échéance et qu'il y aurait lieu de statuer sur l'embauche de monsieur Séguin;

CONSIDÉRANT que sa formation sur la gestion de l'eau potable n'est pas terminée;

CONSIDÉRANT les recommandations du service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De prolonger la période d'essai de monsieur Yves Séguin à titre de journalier responsable de l'eau potable jusqu'à nouvel ordre. Sa formation en eau potable et l'examen confirmant sa qualification à titre d'opérateur en eau potable devront être complétés avant de statuer sur son embauche permanente. Les conditions de l'article 4.02 de la convention collective s'appliquent donc jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE

(4.2) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

(5.1)
2017.11.259

INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ALARME INCENDIE – BÂTIMENT DE L'AQUEDUC

CONSIDÉRANT que le bâtiment de l'aqueduc du 1, rue du Club n'est relié à aucun système d'alarme incendie.

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'installation d'un système d'alarme incendie au bâtiment de l'aqueduc au 1, rue du Club.

ADOPTÉE

(5.2) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. LOISIRS ET CULTURE

(6.1)
2017.11.260 CONTRAT PATINOIRE 2017-2018

CONSIDÉRANT la proposition 2017-2018 de monsieur Réjean Grégoire est de 15 000,00 \$ pour l'entretien des deux patinoires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la proposition de monsieur Réjean Grégoire pour l'entretien des patinoires 2017-2018, au montant de 15 000,00 \$, le tout selon le contrat.

ADOPTÉE

(6.2) **INFORMATION SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.
2017.11.261 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 35.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette
Maire

Je soussignée, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2017.11.246, 2017.11.247, 2017.11.248, 2017.11.249, 2017.11.250, 2017.11.251, 2017.11.252, 2017.11.254, 2017.11.257, 2017.11.259, 2017.11.260.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière